



Cdd + contrat de professionnalisation et prime de précarité

Par **CHILAM**, le **13/08/2012** à **11:09**

Bonjour,

J'arrive au terme de mon CDD et se pose la question de ma prime de précarité.

En effet, il ne s'agit pas d'un simple CDD. En juin 2010, j'ai signé un CDD (ayant pour objet l'action de professionnalisation) mais pas déposé auprès de l'OPCA comme le veut un pur contrat de professionnalisation.

Suite à mon inscription à l'école, cette dernière demandait un contrat de professionnalisation.

L'entreprise a donc été d'accord pour que l'on signe pour l'école un second contrat purement de professionnalisation de septembre 2010 à septembre 2012.

En parallèle, l'entreprise a souhaité faire un avenant à mon 1er CDD de juin 2010 pour que les 24 mois coïncident avec le contrat de professionnalisation.

Ainsi, je me retrouve avec un avenant à un CDD modifiant les périodes ET un contrat de professionnalisation.

Pourriez vous m'indiquer lequel des deux prime (CDD ou prof)? En effet, les contrats de professionnalisation n'ouvrent pas le droit à une prime de précarité...

Merci